

De Droit d'entrée (Association nationale de doctorants et jeunes docteurs en SHS)

Aux Associations et Sociétés savantes de sciences humaines et sociales

Le silence des sciences humaines et sociales

L'actuel gouvernement a élaboré un projet de Loi d'Orientation et de Programmation de la Recherche et de l'Innovation (LOPRI) qui doit être adoptée au printemps prochain. Les syndicats, Sauvons la Recherche comme les associations de doctorants ont appelé à manifester le 4 février dernier, et une nouvelle pétition de Sauvons la recherche, en réaction au projet de loi, a déjà réuni plus de 28 500 signatures. Ce projet, s'il était adopté en l'état, développerait la privatisation de la recherche publique et l'institutionnalisation de la précarité professionnelle des chercheurs et des ITA dans les laboratoires.

Le gouvernement – sans même attendre le vote de la Loi d'Orientation – a déjà mis en marche l'un des volets de la « réforme » : pourvue provisoirement de 350 millions d'euros, la nouvelle Agence Nationale de la Recherche créée par décision expresse du ministère fonctionne depuis le mois dernier¹. Ses statuts définitifs auront beau n'être adoptés qu'au printemps prochain lors du vote de la LOPRI, ses missions ne sont que trop clairement annoncées par le projet de loi de finances pour 2005².

Confirmant le déclin de la part allouée aux SHS dans le budget civil de la recherche (- 7,7 % entre 2003 et 2004), l'Agence Nationale de la recherche **ne consacre que 1,1 % de son budget à ces disciplines**³. Les contrats proposés par cette agence de moyens remplaceront les ACI et seront subordonnés aux priorités définies par le Haut Conseil à la Recherche et à l'Innovation. Celles-ci s'articulent autour de trois axes voués à financer la recherche appliquée : sciences de la vie, STIC, énergie et développement durable. En outre, la création de pôles de compétitivité (PRES⁴) rassemblant des universités, des EPST, des EPIC et des grandes écoles marginalisera les départements universitaires SHS éloignés des recherches à visées technologiques.

La place accordée aux sciences sociales et humaines dans les réformes annoncées est absolument inacceptable. De plus, l'extrême précarité des doctorants et des docteurs sans poste n'est nulle part évoquée⁵.

Le traitement réservé à nos disciplines, qui remet en cause leur existence même, appelle nous semble-t-il une réaction claire des associations qui les représentent. C'est pourquoi nous comptons sur votre engagement contre ce projet de loi, pour la défense des budgets consacrés aux

¹ Voir le document : http://www.senat.fr/rap/104-074-326/104-074-326_mono.html et le J.O n° 33 du 9 février 2005 page 2188.

² Cf. http://www.senat.fr/rap/104-074-326/104-074-326_mono.html

³ http://www.sncs.cnrs-bellevue.fr/IMG/PDF/budget2005_anr.pdf

⁴ Pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

⁵ En SHS, environ 80% des doctorants n'ont pas accès à un financement (source : Rapport sur les études doctorales, MENRT, mai 2001).

sciences humaines et sociales, pour des créations de postes dans les universités et les instituts de recherche et, enfin, pour l'amélioration des conditions d'existence et de travail des doctorants que vous encadrez.

Dans l'attente d'une réponse favorable, veuillez agréer l'expression de nos sincères salutations.

Droit d'entrée

Adresse du siège : —IRESCO, 59-31 rue Pouchet 75017 Paris

Adresse électronique : www.droit_d_entree@yahoo.fr

Adresse du site : <http://droit.dentree.free.fr>